



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-899 du 25 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 Novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les modalités d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 6 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2023 fixant le nombre de postes offerts, la composition des jurys et l'organisation des concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz pour la session 2023 ;

Nancy, le 26 mai 2023



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST,  
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** sont autorisés à participer à l'oral d'admission du concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2023 les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

**Article 2 :** Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Richard LAGANIER

## RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2023

### Résultats - Admissibilité

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

#### Secrétaire Administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure concours interne

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
2111035763 - MME BRUNO SCHARFF CELINE FRANÇOISE	Admissible
2307903220 - MME COQUET BRIGITTE	Admissible
2309934210 - MME HASSDENTEUFEL WOHMANN JASMINE	Admissible
2210468355 - MME JACQUEMIN ALEXIA	Admissible
1807695078 - MME JARDINE MARINE	Admissible
2108980562 - MME LAURENT JUSTINE MATHILDE	Admissible
1606048204 - MME LEVAN MARJORIE	Admissible
2307898046 - MME MAIGRET MÉLANIE ANAÏS	Admissible
2309925639 - MME MALICK MELISSA	Admissible
2243985340 - MME MASSIMINI CÉLINE CHRISTINE	Admissible
2309930052 - MME MATHIEU BOURLIER-MATHIEU VALÉRIE MARIE-THERESE	Admissible
1606058692 - MME MEMBRE MOUGEL SYLVIE ANDRÉE PAULETTE	Admissible
2212500005 - MME MERLETTE ELODIE	Admissible
2249479614 - MME NICOLAS AUBRY MONIQUE	Admissible
1709164054 - MME NIEPOROWSKI CATHERINE	Admissible
2109999230 - MME PELLEGRIN BARABAS EVA MARGUERITE MARIA	Admissible
2243925392 - MME PERSONENI PAULINE RAPHAËLLE	Admissible
2211485640 - M. RATTAIER LOUIS ALAIN ERIC	Admissible
2210467429 - M. RAVASIO PIERRE ALAIN	Admissible
2247480314 - MME RESLINGER MÉLANIE	Admissible
2307910470 - MME ROMAIRE COLIN ALINE	Admissible
1706111736 - MME SAILLET FRUGIER EMILIE	Admissible
2211490000 - MME SCHANG AURORE	Admissible
1706113245 - MME THEVENET LISE	Admissible

Candidature(s) : 1 à 24 sur 26 (24 candidats sur la page)

A Nancy, le 25/05/2023  
La Présidente du Jury

  
Isabelle COMTE

## RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2023

### Résultats - Admissibilité

*Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.*

#### Secrétaire Administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure concours interne

N° Candidat - Civilité Nom Prénom	Résultat
2009140691 - MME UHRIG FANNY	Admissible
1710179859 - MME VALLEJO CAMILLE MATHILDE MARION	Admissible

Candidature(s) : 25 à 26 sur 26 (2 candidats sur la page)

A Nancy, le 25/05/2023  
La Présidente du Jury

  
Isabelle COMTE